

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
octobre
2011

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 octobre 2011 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller

Est absent:

M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

111001

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011 est adopté tel que rédigé.

Adopté

2. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 26 septembre 2011 est adopté tel que rédigé.

Adopté

111002

COMPTES

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 138 900,02 \$ et celui des revenus de 44 473,87 \$ pour le mois d'août 2011 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE
MOTION

Je, Gaétan Esculier, conseiller, donne avis de motion, par les présentes qu'un règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse portant le numéro 11-231 est déposé et qu'il sera procédé à son adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Gaétan Esculier, conseiller

111003

USINE D'ASSAINISSEMENT RÉFECTION DE TOITURE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de l'usine d'assainissement ;

CONSIDÉRANT que les Toitures Claude Morin inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accepte la soumission de Les Toitures Claude Morin inc. au montant de 29 734,43 \$, incluant les taxes.

2. Le conseil autorise le directeur général à octroyer le contrat et à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.
Adopté

111004

ZONAGE AGRICOLE 4767, RANG SUD-EST

CONSIDÉRANT que M^{me} Marielle Poulin, domiciliée au 4767, rang Sud-Est à Saint-Charles-de-Bellechasse, a déposé une demande d'autorisation en date du 25 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que la présente demande consiste à offrir des services professionnels et personnels à l'intérieur de sa résidence;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de M^{me} Marielle Poulin, au 4767, rang Sud-Est à Saint-Charles-de-Bellechasse, considérant qu'il s'agit d'un usage professionnel et personnel à l'intérieur d'une résidence existante et que la présente demande n'a aucun impact sur l'agriculture.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.
Adopté

111005

COMITÉ DES LACS BEAUMONT ET SAINT-CHARLES

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil abolit le comité des lacs Beaumont et Saint-Charles.
Adopté

111006

COMITÉ PDE

CONSIDÉRANT que les associations au lac Saint-Charles sont d'accord pour la formation d'un comité de plan directeur de l'eau pour le lac Saint-Charles;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le comité mandate M^{me} Mélanie Legrand, présidente de la Plée afin de constituer un comité qui aura pour but de formuler des recommandations au conseil concernant un plan directeur de l'eau pour le lac Saint-Charles. Le comité sera constitué principalement de personnes qui sont résidentes ou propriétaires de propriétés autour du lac.
Adopté

111007

LAC SAINT-CHARLES
DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Pour faire suite aux différentes discussions, le conseil accepte de faire l'entretien hivernal de la partie entre la rue Robert et le chalet du Club Nautique Borromée inc. pour la saison 2011-2012.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention au Club Nautique Borromée inc. au montant de 3 900 \$, plus taxes, pour l'entretien des chemins de la partie sud du lac Saint-Charles, incluant la partie qui est à l'est de la barrière actuelle, suivant la demande de soumissions du club.
Adopté

LES OIES BLANCHES

Les membres du conseil sont informés que le Club nautique Borromée inc. organisera de la chasse sur le lac Saint-Charles afin de déplacer les oies. Cette chasse sera pratiquée conformément à la réglementation municipale qui prévoit une distance de 150 mètres des lieux d'habitation ainsi que le respect des règles provinciales et fédérales concernant la chasse.

111008

CHAROLAIS CHAMPÊTRE
SUBVENTION

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise le versement d'un montant de 3 000 \$, plus taxes, pour la tenue du souper Charolais.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 \$, plus taxes, pour le souper des bénévoles qui sera organisé au cours du mois de novembre.

Adopté

111009

RÉSEAU BIBLIO CNCA
APPUI

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée annuelle du Centre régional de service aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches il a été proposé de demander au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de maintenir les subventions concernant le réseau pour les municipalités de 5 000 habitants et plus à compter de 2013;

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Que le conseil appuie la présente demande.
Adopté

REGROUPEMENT DES PROCHES AIDANTS DE BELLECHASSE

Le directeur général informe les personnes présentes qu'un souper hommage sera tenu le 3 novembre 2011 au Centre communautaire de Saint-Raphél et que le coût du repas est de 25 \$ par personne.

111010

OURAGAN IRÈNE
ÉRABLIÈRES

CONSIDÉRANT que le décret de la Sécurité civile ne prévoit aucun montant pour indemniser les propriétaires d'érablières qui ont vu une quantité importante de leurs érables être détruite par l'ouragan Irène et qu'ils ne seront pas éligibles aux subventions versées par le ministère de la Sécurité publique suite à une catastrophe;

CONSIDÉRANT que plusieurs agriculteurs de Saint-Charles ont été touchés de façon importante dans leurs érablières par l'ouragan Irène et qu'il s'ensuit des pertes de production pour eux;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil demande à M^{me} la députée de Bellechasse Dominique Vien d'intervenir auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin qu'un programme soit créé pour venir en aide aux acériculteurs qui ont subi des pertes importantes dues à l'ouragan.

2. Le conseil appuie les demandes des producteurs acéricoles auprès de M^{me} Vien afin qu'ils puissent être indemnisés pour leurs pertes.
Adopté

111011

SUBVENTION
DÉFI KILIMANDJARO

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le versement d'un montant de 100 \$ à la Fondation du CHUQ pour le défi Kilimandjaro.
Adopté

111012

PERSONNEL
ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise l'embauche de M. André Roy à titre de responsable pour le déneigement, l'embauche de M. Raymond Labonté, à titre d'opérateur et mécanicien et M. Jocelyn Lapointe à titre d'opérateur de machinerie d'hiver.
Adopté

111013

TERRAIN DE SOCCER
ENTRETIEN

CONSIDÉRANT que le terrain de soccer a besoin d'une mise à niveau pour son entretien;

CONSIDÉRANT que la municipalité est partenaire avec la commission scolaire de la Côte-du-Sud pour l'entretien dudit terrain;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a déposé une estimation de 9 488,81 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau du terrain, soit la décompaction et le terreautage avec 100 verges cubes de nouveau terreau;

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil accepte la proposition de la commission scolaire de partager la moitié des frais suivant l'estimation d'Éco-Verdure.
Adopté

111014

CLUB DE L'ÂGE D'OR
40^e ANNIVERSAIRE

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au Club de l'Âge d'or de Saint-Charles pour leur 40^e anniversaire.

2. Le conseil encourage fortement les personnes à adhérer au Club de l'Âge d'or et à participer à ses différentes activités dans le but de briser l'isolement des personnes.

Adopté

AVIS DE MOTION

Je, Richard Turgeon, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 05-161 «Règlement de zonage» et portant le numéro 11-230 est déposé et qu'il sera procédé à son adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Richard Turgeon, conseiller

111015

CRÉMERIE BLEU CITRON
AMÉNAGEMENT DE L'ÉCLUSE

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à M. Robert Dion et M^{me} Marie-Claude St-Pierre de la crémèrie Bleu Citron pour les travaux de réfection et d'amélioration qui ont été faits à l'écluse et qui contribuent à l'embellissement de l'entrée du village.

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

111016

AJOURNEMENT

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente séance est ajournée au 19 octobre à 20 h. Il est 20 h 45.

Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal*, le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, apporte des corrections au règlement numéro 11-229, suite à des erreurs qui apparaissent évidentes à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

Les corrections sont les suivantes :

Le montant décrété à l'article 8 par le présent règlement de la subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité (P.I.Q.M.) devrait se lire «378 286 \$» en lieu et place de «708 132 \$».

Le montant décrété à l'article 8 par le présent règlement de la subvention dans le cadre du Fonds chantier Canada-Québec (F.C.C.Q.) devrait se lire «3 416 328 \$» en lieu et place de «5 396 409 \$».

J'ai dûment modifié le règlement numéro 11-229 en conséquence.

Signé à Saint-Charles-de-Bellechasse, ce 11 octobre 2011

Denis Labbé
Directeur général

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
octobre
2011

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 19 octobre 2011 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire suppléant
M. Gaétan Esculier, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Sont absents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Richard Turgeon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant Martin Lacasse déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

111017

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. La séance ajournée du 3 octobre 2011 est maintenant rouverte.
Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

111018

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de correction et qu'il est conforme.
Adopté

111019

DÉROGATION MINEURE
ZONE 15-M – 2743, AVENUE ROYALE

CONSIDÉRANT que M. Jocelyn Fillion, domicilié au 2743, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, lot 2 821 098 désire agrandir un bâtiment complémentaire en y ajoutant une superficie de 308 pi² ou de 28 m²;

CONSIDÉRANT que la superficie des bâtiments complémentaires excède la norme de 55 m²;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis la recommandation CCU110902;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accorde la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment complémentaire d'une superficie de 308 pi² ou de 28 m² mais demande que la bâtiment de 10 pi par 14 pi soit enlevé du terrain de manière à demeurer sous la barre des 50 % d'augmentation par rapport à la superficie maximale permise de 55 m², donc, pour un total de 83 m².

Adopté

111020

APPEL D'OFFRES
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE LA CONSTRUCTION D'UN
RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT que le conseil a procédé à une demande d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 octobre à 13 h 31;

CONSIDÉRANT que le directeur général a formé un comité de sélection et que celui-ci recommande BPR infrastructure inc. pour agir à titre d'ingénieur consultant pour la surveillance des travaux;

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil accepte la recommandation du comité d'évaluation à l'effet que BPR infrastructure inc. soit la firme retenue avec un pointage de 96.4 % et au montant de 189 000 \$. Les autres soumissionnaires sont Génivar avec un pointage de 92.2 % et un montant de 206 600 \$ et Dessau avec un pointage de 82.4 % et un montant de 212 964 \$, avant les taxes.

2. Le conseil autorise le directeur général à accorder un contrat à BPR infrastructure inc..

Adopté

111021

ENGAGEMENT DE PERSONNEL
TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert un poste au service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a examiné toutes les candidatures et a fait passer des entrevues aux différents candidats;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise l'engagement de M. Martin Bouffard, domiciliée au 67, rang 1 Est, Saint-Gervais, suivant les conditions convenues avec le comité de sélection.

2. M. Martin Bouffard bénéficie d'une période de probation de 3 mois.
Adopté

111022

PREMIER PROJET
RÈGLEMENT 11-230
Règlement modifiant le règlement
n° 05-161 «Règlement de zonage»

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil adopte le premier projet du règlement 11-230 «Règlement modifiant le règlement n° 05-161 «Règlement de zonage»».
Adopté

RÈGLEMENT
11-230

PREMIER PROJET
RÈGLEMENT 11-230
Règlement modifiant le règlement
n° 05-161 «Règlement de zonage»

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement n° 05-161 «Règlement de zonage»».
2. L'annexe I «Grille de spécification» est modifiée pour la zone 19-Ha, la hauteur minimale de 4,5 m est remplacée par 8,5 m.
3. La note 7 de la «Grille de spécifications» de l'annexe I est modifiée en y ajoutant après le mot «sera» les mots suivants «d'un étage et» et à la fin du paragraphe «les toits plats sont prohibés».
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

111023

RÈGLEMENT 11-230
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation sur les modifications à apporter au règlement de zonage le 7 novembre 2011 au lieu ordinaire des séances du conseil à 20 h.

Adopté

111024

SUBVENTIONS

Il est proposé par Géatan Esculier
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention d'un montant 300 \$ à l'École secondaire St-Charles pour la réalisation de l'album des finissants.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse au montant de 100 \$ afin de permettre le démarrage d'un atelier boutique pour permettre aux personnes vivant avec des limitations, une intégration socioprofessionnelle en travaillant différents champs d'intérêt.

Adopté

111025

PACTE RURAL DE LA MRC DE BELLECHASSE
PARC RIVERAIN

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution n° 091124 par laquelle il s'engageait à participer jusqu'à une hauteur de 20 000 \$ pour la réalisation du projet du parc riverain;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 000 \$ a été versé durant l'exercice financier 2010;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le versement du deuxième montant prévu de 10 000 \$ à titre de subvention.

Adopté

111026

GÉOTHERMIE
ENTENTE FABRIQUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CONSIDÉRANT que la fabrique désire réaliser un projet de géothermie pour assurer la survie de l'église pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville est situé dans l'ancien presbytère et qu'une partie est occupée par la fabrique;

CONSIDÉRANT que la fabrique a besoin de climatisation en été pour effectuer la régénération des puits géothermiques et qu'il n'est pas nécessaire de climatiser l'église;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité de convertir l'hôtel de ville à la géothermie et que cela avantagerait les deux parties financièrement et en terme énergétique;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme pour la diminution des gaz à effet de serre un avis favorable a été émis ainsi que rentable;

CONSIDÉRANT que la fabrique serait le maître d'œuvre du projet;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer une entente avec la Fabrique de Saint-Charles-Borromée pour et au nom de la municipalité et faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution et y ajouter toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires.

Adopté

111027

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT
FABRIQUE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désirent conclure une entente de partenariat pour l'installation d'un système de chauffage et de climatisation par géothermie pour l'église et l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que la fabrique est la partie à l'entente qui réalisera l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la fabrique et la municipalité pour le financement du projet;

CONSIDÉRANT que la partie assumée par la municipalité est de 47 165 \$;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. La municipalité approuve l'engagement de crédit d'un montant de 47 165 \$ payable à la fabrique réparti sur 5 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1.

Adopté

111028

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC – DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a déposé une demande à portée collective dans le cadre du dossier n° 351527;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la demande vise le territoire de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil approuve la demande à portée collective déposée par la MRC de Bellechasse pour la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, le tout tel qu'illustré à l'îlot proposé P097-1.

2. Le conseil recommande à la commission d'accéder à cette demande.
Adopté

111029

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
ÉGOUT PLUVIAL – AMENDEMENT RÉSOLUTION N° 110523

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil désire amender la résolution n° 110523 en y ajoutant que le conseil demande également l'autorisation de la commission pour que soit ajouté l'usage d'une conduite d'égout pluvial avec servitude temporaire et permanente sur le lot 2 820 998, considérant que ce lot était existant avant le 9 novembre 1978 et qu'il était occupé à des fins autres que l'agriculture à cette date.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.
Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

111030

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente séance est close à 20 h 26.
Adopté

Le directeur général

Le maire suppléant

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lacasse
